



## DISCIPLINE PROCHAINES REUNIONS



Les joueurs exclus et toutes les personnes licenciées dont le nom a été porté sur la feuille de match à la suite d'incidents survenus avant, pendant ou après la rencontre, doivent :

✕ soit, se présenter, munis d'une pièce d'identité, à la Maison du District Artois à LIEVIN ;  
✕ soit, envoyer, dans les 24 heures, suivant l'incident en cause, un rapport circonstancié sur les faits qui lui sont reprochés, en y joignant OBLIGATOIREMENT la photocopie d'une pièce d'identité.

→ Le VENDREDI 6 MAI (de 17 heures 45 à 19 heures) pour les exclusions et les incidents survenus jusqu'au 30 AVRIL 2022, y compris les matchs arrêtés

→ Le VENDREDI 13 MAI (de 17 heures 45 à 19 heures) pour les exclusions et les incidents survenus jusqu'au 8 MAI 2022, y compris les matchs arrêtés

→ Le VENDREDI 20 MAI (de 17 heures 45 à 19 heures) pour les exclusions et les incidents survenus jusqu'au 15 MAI 2022, y compris les matchs arrêtés

→ Le VENDREDI 27 MAI (de 17 heures 45 à 19 heures) pour les exclusions et les incidents survenus jusqu'au 22 MAI 2022, y compris les matchs arrêtés

Le Président de la Commission :  
Bernard DEJARDIN.